

*Pouvoir d'emprunt*

base comptable, on vient changer les outils de comparaison, cela veut dire que le déficit réel pour l'année 1987-1988 sera de 30,8 milliards et on n'a pas encore, suivant les dires du ministre des Finances (M. Wilson) lui-même, on n'a pas de réserve pour payer pour le brise-glace qui a été annoncé à renfort de publicité par le ministre des Transports (M. Crosbie) la semaine dernière. On n'a pas de réserve ni de budget pour donner suite à l'engagement du premier ministre concernant les programmes de garde d'enfants. On n'a pas d'argent non plus pour les discours faits par et le premier ministre et le ministre des Affaires sociales concernant la lutte contre la drogue. On n'a aucune réserve pour cela.

On n'a pas de réserve non plus pour venir en aide aux cultivateurs de l'Ouest qui vraisemblablement auront à faire face à la même situation en 1988 à laquelle ils ont eu à faire face en 1987 concernant le prix du blé, et le gouvernement y avait mis un milliard de dollars, ce qui veut dire, madame la Présidente, que le ministre des Finances et le gouvernement essayent de «tricoter» les livres. Et la réalité, c'est que le déficit pour l'année 1987-1988 sera supérieur à 29,3 milliards de dollars, il l'est déjà à sa face même à cause des trucs utilisés par le ministre, mais si on tient compte de tous ces engagements qui ont été faits depuis le discours sur le Budget en dehors des prévisions budgétaires et pour lesquelles il n'y a aucun crédit, le déficit sera beaucoup plus élevé. C'est pourquoi on a eu l'astuce de pouvoir se couvrir parce que lorsqu'on présente un projet de loi demandant l'autorisation à la Chambre de faire des emprunts, évidemment comme les sommes peuvent être utilisées pour à peu près n'importe quelle fin, tous les ministères, le débat s'ouvre presque sur l'ensemble de l'administration publique. Et afin d'éviter cela, le ministre des Finances a eu le truc suivant, il est double son truc. Il a dit: Comme on est rendu au mois de mars, aujourd'hui c'est le 9 mars, on va mettre un trois milliards qui va se terminer le 31 mars 1987 et on va mettre un autre trois milliards en réserve au bout de l'année 1988. Ce qui veut dire que le ministre des Finances s'est gardé une marge de manoeuvre entre 3 et 5 milliards pour être capable de faire face à des emprunts additionnels sans être obligé de venir devant la Chambre et de subir évidemment le débat public et les questions qui entourent toutes ces questions ou qui doivent les entourer. Et on nous soumet que la première tranche, les premiers 3,6 milliards de dollars, c'est pour faire face aux emprunts qui ont été effectués par le ministre des Finances dans la sauvegarde ou la stabilité du dollar, on a dû emprunter des dollars canadiens pour intervenir sur le marché des changes.

Madame la Présidente, je me demande pourquoi un gouvernement qui veut voir les taux d'intérêt baisser, du moins c'est ce qu'on entend de la part de ce ministre, quoiqu'il nous dise aussi qu'il n'y a pas de bâton magique... Vous savez, je lui avais posé une question l'année passée lorsque le dollar était à la baisse sur ce que le ministre entendait faire. Il nous avait dit qu'il n'avait pas de contrôle sur les taux d'intérêt et sur la valeur du dollar. Et dans son discours sur le Budget il se vantait, il vantait son gouvernement d'avoir réussi à abaisser les taux d'intérêt. Évidemment on ne peut pas avoir son gâteau et le manger en même temps, on ne peut pas dire quand ça va mal que les taux d'intérêt sont contrôlés par les États-Unis en même temps que les marchés contrôlent la valeur du dollar

canadien, mais quand ça va bien, en prendre l'avantage. Je pense que le ministre ferait bien de reviser son discours et de tenir toujours les mêmes propos.

Mais, dans la période récente, on se propose d'emprunter jusqu'à 3,6 milliards pour éviter que le dollar canadien ne soit trop apprécié. Madame la Présidente, on vit actuellement avec un écart de taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis sur les bons du Trésor à 90 jours, en tout cas c'était la situation à la fin de la semaine dernière, entre 130 et 140 points, c'est-à-dire, 1,3, 1,4 p. 100 d'écart de taux d'intérêt. Je me demande si, au lieu de surcharger les emprunts, la politique du ministère des Finances ne devrait pas plutôt s'orienter vers une baisse des taux d'intérêt, étant donné que le dollar canadien, à cause des pressions du marché, a pris de la force. Je me demande pourquoi on maintient artificiellement les taux d'intérêt à ce niveau alors qu'on pourrait baisser cet écart peut-être jusqu'à 50 points de base et permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de tirer avantage de cette situation plutôt que de lutter contre les spéculateurs des autres pays qui, se voyant un peu mis sous pression face aux États-Unis pour avoir une baisse du dollar américain, se réfugient au Canada et achètent des bons du Trésor et d'autres valeurs canadiennes parce qu'ils doivent investir les sommes qu'ils ont, et je ne vois pas pourquoi le ministre des Finances tient tant à se chamailler contre ces «spéculateurs», probablement qu'on pourrait les appeler ainsi, et laisser un peu le taux d'intérêt baisser étant donné que l'écart lui permettrait de le faire. On aurait pu, j'imagine bien, baisser ces 3,6 milliards de dollars. L'autre partie, évidemment, pour le déficit annoncé et la réserve pour 3 milliards de dollars, j'ai eu l'occasion de le mentionner.

• (1210)

Madame la Présidente, j'ai dit tout à l'heure que le déficit véritable de l'année 1987-1988, en traduisant la réalité et en voulant être franc avec les Canadiens et les Canadiennes, aurait dû être de 30 milliards 850 millions de dollars. Mais quand on regarde les autres gestes posés par ce gouvernement, on s'aperçoit que ce gouvernement a transféré aux provinces et aux municipalités également une partie de son déficit des façons suivantes:

Commençons par les municipalités. Les municipalités présentent leur budget une fois par année, comme on le sait, et leurs budgets doivent s'équilibrer. En modifiant les taxes de vente, en élargissant la base de taxes de vente pour toucher aux composantes de l'asphalte et des matériaux précontraints, béton, etc., on a transféré aux municipalités une charge additionnelle qui oblige ces dernières soit à diminuer leurs services ou à augmenter leurs taxes. On leur a transféré en fait une partie du déficit en les obligeant à payer des taxes que les municipalités ne payaient pas auparavant au gouvernement fédéral. Deuxièmement, en augmentant aussi la taxe sur l'essence—évidemment, c'est une denrée qui est utilisée par les services publics, les commissions de transport, etc., services d'autobus, de métro—on a mis une charge additionnelle sur les municipalités. On a transféré une partie du déficit du gouvernement fédéral vers les municipalités.

Pour ce qui est des provinces, c'est encore plus véridique, plus frappant. J'avais déjà eu l'occasion d'aborder cette question à la Chambre, mais je voulais rappeler tout simplement